FRC 1. 8177

8177
Case
FRC
11164

SUITE

DE LA

CORRESPONDANCE

DU CITOYEN

CONSTANTINI

AVEC LE CITOYEN PACHE

Ministre de la Guerre,

Relativement à la fourniture des armes.

Les Rois sont les tyrans des Peuples ; mais les Ministres furent les tyrans des Rois. Citoyens! Les Ministres vous restent.

De l'Imprimerie de MAYER & Compagnie, rue Saint-Martin, presque vis-à-vis celle Maubuée

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

A MES CONCITOYENS.

J'ai mis sous vos yeux, par la voie de l'impression, ma CORRESPONDANCE *relative aux subsistances, avec les Ministres de l'Intérieur et de la Guerre. L'esprit burocratique persévère à me dénigrer et à me vexer; mais fort de ma conscience, et assuré du caractère de mes actions et de mes démarches, je ne cesserai d'opposer aux menées et aux intrigues, l'arme terrible pour elle et utile pour vous, Frères et Concitoyens, de la publicité.*

Sous le régime de la tyrannie que vous venez d'abattre, j'ai essuyé et bravé les lettres de cachet; je ne serai ni moins constant, ni moins courageux à repousser les coups de la tyrannie ministérielle et burocratique.

Dans cette résolution, je vais achever de vous exposer, et mes œuvres et celles des hommes qui veulent fonder leur empire sur les surprises qu'ils essayent de vous faire. Lisez, frères et amis, lisez et jugez.

Paris ce 16 Janvier 1793.

L'an deuxième de la République Française.

CONSTANTINI.

SUITE

DE LA CORRESPONDANCE

DU CITOYEN CONSTANTINI,

AVEC

LE CITOYEN PACHE

MINISTRE DE LA GUERRE,

Relativement à la fourniture des armes.

N°. I.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE L'ARTILLERIE.

Paris, ce 28 Décembre 1792.

L'an premier de la République.

Pache Ministre de la Guerre au citoyen Constantini.

En examinant le marché que vous avez fait le 5 Septembre 1791 pour la fourniture de 15,000 fusils, je vois (Art. III.) que chaque livraison sera au moins de 2,000 fusils par mois, et que la première de 1,000

seulement, aura lieu dans le courant du mois d'Octobre et de suite de mois en mois, jusqu'à concurrence de ladite fourniture.

Je vois d'un autre côté qne, dérogeant à cet engagement, vous n'avez fourni encore que 996 dont 496 en Février, et 500 en Octobre dernier.

Les soins que je dois donner aux différentes parties de mon administration, ne permettant pas de laisser sans exécution les marchés et engagemens pris avec elle, je vous préviens que je suis déterminé à vous faire poursuivre pour n'avoir point rempli vos engagemens, et que j'y suis d'autant plus résolu, que cette inexécution a fait un tort réel à la République, en empêchant d'armer un assez grand nombre de défenseurs de la Patrie, et que vous avez passé un marché plus cher avec mon prédécesseur, sans avoir rempli les conditions du premier marché.

signé PACHE.

Pour Copie conforme à l'Original.

CONSTANTINI.

N°. II. CONVENTION NATIONALE.

Paris le 14 Janvier 1793, l'an 2me de la République

CITOYEN PRÉSIDENT,

J'ai vu dans la journal du soir de la séance du vendredy 4 de ce mois, que le Ministre

de la Guerre a dénoncé à la Convention nationale, des particuliers qui avoient fait des soumissions pour une fourniture de fusils, et qui ont manqué à leur engagement.

Comme je suis un du petit nombre qui ait fourni en partie et sans avances, et que j'éprouve même depuis trois mois des longueurs interminables pour le payement de 5 à 6000 liv. qui me restent encore dues; j'ignore si, par esprit de vengeance, le citoyen Pache ne m'a pas confondu avec ceux qui n'ont pas fourni du tout, malgré qu'ils avoient dans leurs mains des fonds du Gouvernement.

Dans tout état de cause, je vous fais passer, Citoyen Président, la copie de ma réponse à sadite lettre à ce sujet; ainsi que celle du jugement rendu en ma faveur contre le citoyen Hassenfratz, (*V.* n°. 4.) en vous priant de vouloir bien en faire le renvoi à votre comité des marchés, pour qu'il en prenne connoissance.

J'espère que, par ce moyen, ma justification sera complette, et qu'elle mettra en évidence que j'ai tout fait pour mériter la confiance de la Nation.

Je suis avec respect,

Votre Concitoyen.

CONSTANTINI.

N°. III.

Paris, ce 14 Janvier 1793.

L'an deuxième de la République.

Constantini à Pache Ministre de la Guerre.

Par votre lettre du 28 décembre dernier vous me faites des reproches relativement au marché de 15,000 fusils que j'ai passé avec le Ministre Duportail votre prédécesseur. J'aime à me persuader que, si l'on vous eût fait le rapport de ma correspondance sur cette affaire, vous n'eussiez pas signé une lettre dont la rédaction dénote par-tout l'esprit de vengeance. Je vais donc vous faire avec le plus de précision possible le détail de ma conduite. Vous jugerez d'après cela s'il a dépendu de moi que les choses allassent autrement. Je passerai même condamnation si l'on peut me soutenir que tout ce que le zèle a de plus ardent, l'amour du bien public de plus actif, n'ont pas dirigé les opérations que j'ai faites jusqu'à ce jour pour le Gouvernement.

Aussitôt que mon marché a été fait, je me suis transporté à Bruxelles, où, après avoir fait toutes les dispositions propres à l'exécuter, j'ai été arrêté par les entraves mis par le Gouvernement lui-même.

Je fis dans cette ville avec M. Gossuin un des premiers fabriquans de Liège un marché pour me fournir la même quantité

de fusils que celle portée dans le mien, et livrable aux mêmes époques. Afin de l'encourager à mettre la main à l'œuvre le plus promptement possible, je lui fis une avance de 5500 liv., quoique je n'eusse pas reçu un sol du Gouvernement.

Comme il falloit du tems pour monter une fabrique d'armes du modèle de 1777, laquelle n'étoit pas en usage au pays de Liège ni ailleurs, et que la rigueur de la saison a empêché encore les choses d'aller aussi vîte qu'on le desiroit, je fis des démarches pour parer à cet inconvénient, autant qu'il me fut possible.

Mes correspondans du Brabant m'ayant fait part qu'on pouvoit se procurer à très-bon prix, une partie de 50,000 fusils, je communiquai aussitôt au Ministre Duportail l'original de la lettre qu'ils m'avoient écrite à ce sujet. Après m'avoir remercié de mon attention, et engagé à continuer ma correspondance avec eux d'une manière très suivie, concernant les fournitures d'armes qu'on pourroit se procurer, le Ministre me demanda des fusils pour échantillons; il m'en fut envoyé 4 desdits 50,000, et je les fis conduire de suite à l'hôtel de la guerre sans les débaler. Deux de ces fusils furent trouvés bons à l'examen, qui fut ordonné alors par le Ministre; et ils étoient les échantillons d'une partie de 30,000 : les deux autres furent trouvés inconvenables, parceque le canon de l'un n'avoit que 37 pouces, et celui de l'autre étoit trop pesant. Je ne pus donc m'engager qu'à livrer les 30,000, au

prix fixé par les examinateurs, à 18 liv. assignats.

Le procès-verbal fait et signé par les officiers de l'artillerie, les citoyens Vauchet premier commis, et le Page Mtre. Armurier nommés *ad hoc*, rendront témoignage de ce que j'avance.

On devoit me passer le lendemain marché de cette fourniture : on le différa de jour en jour, et enfin, après bien des démarches inutiles, le Ministre me dit en présence de plus de douze persones, à l'issue de son dîner, qu'il n'en avoit plus besoin. Je lui représentai qu'il compromettoit mon honneur, ma fortune et celle de mes amis ; que j'étois intéressé pour un quart dans cette affaire, d'après l'assurance positive qu'il m'avoit donnée de me confier l'achat de ces armes, et que l'acquisition en étoit déjà faite d'après ma correspondance. Tout cela fut inutile ; l'indignation s'empara de moi, je m'en plaignis vivement au Ministre, et il n'y répondit qu'en donnant la préférence à ses créatures, et ensuite à Caron de Beaumarchais sur le pied de 30 liv., et elles ont trouvé le secret d'en priver la France.

Quoique de pareils traitemens fussent bien faits pour dégoûter, je n'ai suspendu ni mes peines, ni mes soins pour fournir des armes aux défenseurs de la Patrie ; ma correspondance de Londres, Liège et Brabant, déposée dans vos bureaux, en fait foi.

Depuis cette époque, je m'étois procuré une autre partie de 10,000 fusils neufs, dont 4000 livrables dans quinze jours, et 6000

dans un mois ; mais comme ils n'étoient pas du modèle de 1777, je ne voulus rien prendre sur moi, sans l'autorisation du Ministre: je présentai en conséquence la lettre en original qui l'annonçoit, au Ministre Narbonne: il la renvoya au comité militaire du Département, où, dit-on, elle fut égarée. Pressé par le propriétaire de ces armes de lui donner une réponse positive, je fis des démarches multipliées tant auprès du comité qu'auprès du Ministre; je dis même à ce dernier, en pleine audience, à haute et intelligible voix, qu'il ne vouloit pas d'armes, et qu'il mettoit tous les obstacles imaginables à ce qu'on en fut pourvu. (*V.* 5.)

Cependant, plusieurs mois après, j'obtins enfin un ordre du Ministre, portant que le fusil par moi présenté pour modèle, seroit examiné par les officiers d'artillerie nommés à cet effet et par M. Page Maître Armurier.

Le fusil ayant été trouvé bon et propre au service, le Ministre en fixa le prix à 21 livres en assignats (voyez sa lettre du 11 Février dernier, N°. 6) tandis que je les lui offrois au même prix que celui que m'avoit demandé M. Niquet, fabriquant d'armes à Liège, lequel étoit de 16 et de 17 livres en espèce, payables assignats au cours du change, comme le portoit sa lettre que j'avois remise en original au Ministre. Néanmoins je me prêtai encore à faire part à ce fabriquant des dispositions du Ministre, il les refusa; mais quelle fut ma surprise d'apprendre quelque tems après par ce correspondant, qu'il avoit vendu les mêmes armes à des particuliers au

prix qu'il m'avoit demandé et à des conditions plus avantageuses pour lui; et que ce même particulier les avoit vendues au Ministre, non pas 21 liv. assignats, comme il vouloit me les payer, mais bien 25 livres, et ensuite 20 livres argent ce qui faisoit 30 liv. assignats.

Voilà comment vos prédécesseurs, citoyen Ministre, se sont conduits à mon égard. Ils m'ont fait essuyer des pertes, manquer à mes engagemens, et à présent on veut dénigrer mes intentions.

Vous venez de voir quels sont les mouvemens que je me suis donnés pour suppléer autant qu'il étoit en moi à l'imposibilité où étoit M. Gossuin, mon fabriquant d'armes à Liège, de fournir avec célérité les fusils du modèle de 1777, ainsi que le prescrivoit mon marché; vous allez juger maintenant des obstacles que j'ai encore rencontrés dans la fabrication des armes à Liège, suivant ledit modèle.

M. Gossuin, le cœur pénétré des injustices particulières commises à son égard quelque tems avant, étoit très fondé à en craindre d'autres, puisque les officiers de l'artillerie à Givet, se vantoient de mettre au rebut tous les fusils qui parvindroient de l'étranger, ce qui est effectivement arrivé.

Lorsque la fabrique de M. Gossuin fut montée pour les fusils du modèle de 1777, il commença par faire l'expédition de 500 fusils à Givet, dansle mois de Février dernier; ils furent arrêtés à la douane, faute du payement des droits d'entrées, quoique le Ministre fut obligé par ledit marché de les acquitter.

Un mois s'écoula sans aucune décision à cet égard, et après bien des démarches, je me vis obligé d'envoyer à Givet 2000 livres environ pour acquitter ces droits, et faire transporter ces fusils à l'arsenal de cette ville ; nouvel embaras. Les officiers qui devoient procéder aux épreuves, tardèrent de se rendre à Givet, il fallut leur écrire lettres sur lettres, et ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à commencer ces épreuves. (*)

Quoique aux épreuves il n'y ait eu que 3 ou 4 canons de crevés, on a mis au rebut 284 fusils sur 500. A cette nouvelle, le fabriquant d'armes à Liège, cessa toute opération. Je fis alors des démarches sans fin près du Ministre, pour faire recevoir les armes éprouvées à Givet et qui avoient réussi. Je menaçai le Ministre de Grâve, de porter mes plaintes à l'Assemblée nationale, en cas de refus. Je parvins enfin à obtenir un ordre de ce Ministre portant acceptation desdits fusils, à l'exception des 4 dont les canons avoient crevé. Ce ne fut qu'au 15 Avril suivant, que je reçus 15000 liv. à compte sur ces 500 fusils. Elles étoient déposées chez M. Perregau banquier, et ma caution.

Depuis cette époque, j'ai obligé mon fabriqnant d'armes à Liège, de continuer à

(*) De tous les fournisseurs qui se sont engagés depuis le premier aoust 1791, jusqu'au mois d'aoust suivant à livrer la quantité de plus de 700,000 fusils, laquelle ne fut portée qu'à 10 ou 12,000, malgré qu'il leur ait été avancé plus de 4 millions. Je suis du petit nombre de ceux qui en ont fourni le plus, n'ayant reçu aucune avance du Gouvernement.

me faire et fournir des fusils du modèle de 1777 ; mais il a exigé un tiers d'avance pour l'assurance de ces armes, ainsi que cela est d'usage. Je demandai en conséquence au Ministre de me faire une avance de 30,000 liv., pour cet objet ; il me les refusa. Je lui offris ensuite des cautions solides, même refus. M'étoit il possible alors d'opérer sans une assurance du Gouvernement ? (*) 500 autres fusils étoient prets. Le fabriquant ne voulut pas les envoyer sans être payé d'avance. Le gouvernement que j'en instruisis fut encore sourd à ma demande ; il n'ignoroit pas que, si j'avois eu des fonds, j'aurois fourni des fusils bien au delà de mes engagemens, puisque je les lui ai offerts au prix coûtant, moyennant la simple commission d'usage. *Mais un ami de la Liberté et un véritable Républicain ne pouvoit espérer alors aucun succès.*

La guerre fut déclarée au milieu de toutes ces circonstances désagréables ; le passage de Liège à Givet fut interdit, mes correspondans m'indiquèrent un moyen de faire passer ces armes par la Hollande, et delà en France : J'en fis part au Ministre Servan qui l'adopta, et donna 24 sols de plus par fusil, à cause des frais de transport (voyez n°7) il m'en a couté au delà de 40 sols. Comme

(*) Dans ce même tems un autre fabriquant m'offrit 4000 fusils neufs du même modèle, en exigeant de moi une avance de 50,000 liv. pour sa sûreté. Le ministère à qui je fis part de cette proposition, refusa également de venir à mon secours.

ces armes devoient être expédiées de Liége à Rotterdam à mes risques et périls, sans un sol d'avance, et le propriétaire ne voulant pas s'y prêter sans être payé même avant leur embalage, je me suis vu contraint, pour faire face à mes engagemens, de sacrifier le peu de fortune que j'avois, afin de pouvoir payer comptant au fabriquant d'armes ses cinq cent fusils. Cela fait, je donnai des ordres de les faire partir pour la Hollande, toujours à mes risques et périls, d'où, deux mois après, ils arrivèrent à Dunkerque, delà à Bergues, où ils furent éprouvés et reçus à la satisfaction des préposés. Je reçus alors en à compte de ces 500 fusils 15,000 liv. sur lesquels il me reste dû 5 à 6000 liv. que je n'ai pas encor.

Je vous observe ici, Citoyen Ministre, et je vous prie d'y porter toute votre attention, que j'ai fourni ces cinq cent fusils neufs du modèle de 1777 à 38 liv. chaque, en assignats, tandis qu'à la même époque, j'en ai fourni avec la compagnie Masson trois mille cinq cent par un second marché avec le gouvernement, à 46 liv. chaque, ce qui fait *en moins* pour moi, une différence de 4000 liv. J'avois même dans ce tems là la facilité de vendre ces cinq cent fusils aux fédérés à 50 livres chaque, les bureaux peuvent le certifier; et cependant j'ai refusé ces occasions, malgré qu'il en ait résulté pour moi une perte de 6000 liv., pour avoir voulu remplir mes engagemens autant que mes forces et mes moyens me l'ont permis.

C'est d'après une conduite aussi loyale et aussi désintéressée, que je suis accusé d'avoir

fait un second marché plus onéreux à l'État, sans avoir rempli le premier. Il est donc question maintenant de vous donner des explications du second marché? Je pense que vous rendrez également justice à la pureté de mes intentions et de mes motifs : ils n'ont pas un autre mobile que celui qui a présidé à mes opérations antécédentes.

La journée du 10 août, en donnant une nouvelle face aux affaires, et rendant le besoin d'armes plus pressant que jamais, je gémissois dans le fond de mon âme de l'insuffisance de mes moyens pour en fournir aux braves défenseurs de la Patrie, qui se levoient de toutes parts, et ce sentiment étoit entretenu par la crainte de voir paralyser mes efforts par des entraves et des contre-tems de tout genre. (*) Cependant j'écrivis dans presque toute l'Europe à cette occasion; M. Lombaert d'Anvers mon correspondant se trouvant alors à Paris, je l'engageai d'en faire autant de son côté. Il reçut d'Amsterdam une réponse prompte et positive pour une partie de 10,000 fusils livrable en peu de tems. Je la communiquai aussitôt en original au Ministre, en offrant ces 10,000 fusils au prix coûtant, moyennant la simple commission. Le Ministre n'en voulant point pour son compte, il m'engagea à faire un marché

(*) Les troupes Autrichiennes étant alors à Liège, les fabriquans n'osoient pas travailler pour la France, d'après le modèle de 1777, & à plus forte raison expédier lesdits fusils, parcequ'ils craignoient d'être arrêtés & de voir confisquer leurs marchandises.

et à fixer le prix. Cela m'étoit égal, je n'étois embarasssé que de trouver de l'argent, car il falloit payer à l'avance. Cet arrangement ne pouvoit convenir qu'à des capitalistes; mais ils ne vouloient pas s'engager d'aucune manière vis-à-vis du Gouvernement. Ceux qui, comme moi, n'avoient que de la bonne volonté, peu de moyens, et manquoient de sûreté requise par le ministère, se trouverent dans l'impuissance d'agir. Je me suis plaint au bureau de l'artillerie du défaut de confiance que manifestoit le Gouvernement, tandis qu'il avoit dans la main *des deniers suffisans* pour faire face à tout ce dont on avoit besoin.

Le citoyen Marc-Réné d'Espagnac, que je ne connoissois pas particulièrement, se trouvoit alors au bureau; il approuva mes observations et me proposa d'être ma caution, je lui offris aussitôt l'entreprise à compte à demie. Nous nous transportâmes delà chez le Ministre pour fixer le prix des fusils. Nous le portâmes à 25 schelings, comme il payoit ceux d'Angleterre et qui n'étoit pas neufs. Le modèle de ces fusils que nous présentâmes fut accepté; mais le citoyen Lacué, membre de l'Assemblée Nationale, commissaire *ad hoc* près du ministre, ne voulut les payer que 23 schelings, ce qui nous empêcha de rien conclure, M. Lombaert devant partir le lendemain pour Anvers. Malgré cela, j'engageai d'Espagnac à prendre ces fusils pour notre compte, ce qu'il fit, et déposa en conséquence 30,000 florins chez le banquier de M. Lombaert, pour la sûreté de cette opération. Il s'écoula encore quelque jours avant

de conclure le marché tel que le demandoit le citoyen Lacuée ; nous nous y prêtâmes à la fin, plutôt par le desir de servir la Patrie, que par le bénéfice qui en résultoit. Ce fait peut être attesté par le Ministre Servan, Lacuée, Laclos, Page et Hillerin.

Le citoyen Laclos fût chargé par le Ministre, de rédiger ce marché. Il fut revu et corrigé par Lacuée et approuvé par le Ministre. Nous prîmes de plus l'engagement de fournir par le même marché 50,000 autres fusils du calibre de 1777 à 24 schelings chaque, et d'en livrer 5 à 6000 par mois. (*) Quelques jours après avoir donné nos ordres à nos correspondans, je partis pour la Hollande, afin de voir les choses par moi-même et en presser l'expédition. Là je pris des arrangemens pour fournir ladite partie de fusils aux époques fixées par le marché, et déposer 600,000 livres environ, parceque, comme je vous l'ai déjà dit, il faut payer les fusils d'avance, avant même de les recevoir. Par ce moyen nos fabriques vont à force et nous espérons être en mesure, et de satisfaire à toutes nos obligations. Dix mille environ sont déjà arrivés en France, quatre mille sont embarqués à Rotterdam, je vous en ai fait passer les connoissemens, ainsi que ceux de 7052 autres venant de Hanovre, et qui doivent

(*) Nos correspondans ne se sont fait fort de fournir cette quantité que dans le cas où le Gouvernement ne leur donneroit pas de concurrens; mais, comme il n'y a en aucun égard malgré qu'il y soit obligé par une clause expresse, il est hors de doute que nos engagemens éprouveront quelque retard.

arriver

arriver au premier jour à Dunkerque. Ainsi dans quatre mois nous aurons rendu en France 20 à 24 mille fusils, rien ne manquera alors à l'exécution de notre traité.

Voilà, Citoyen Ministre, la marche que j'ai tenu dans l'éxécution de mon second marché. Je suis si disposé à satisfaire au premier sur lequel j'ai fourni 500 fusils, dans le même tems que j'en ai fourni 3,500 du second, et sur lequel j'ai essuyé une perte de 4000 liv., que si le Gouvernement veut m'en donner les moyens par des avances, je me flatte de remplir ces deux marchés sans que l'un puisse préjudicier à l'autre, puisque les fusils se fabriquent, les uns à Liège, et les autres sont censés se faire en Hollande. Je ne demande en tout ceci que de *la bonne foi.*

D'après cet exposé fidèle des motifs qui m'ont dirigé et me dirigent dans ces diverses opérations, vous vous persuaderez aisément que j'ai fait tout ce qu'il m'a été possible pour armer les bras de nos Concitoyens, qui ont volé à la défense de la Patrie. Personne ne vous a fourni des fusils autant que nous et d'aussi bonne qualité : outre cela, je fais venir 12,000 sabres à l'usage de l'infanterie. Vous n'avez pas encore voulu m'en passer le marché, quoique j'en eusse la promesse verbale du Ministre Servan. Si vos commis agissoient de bonne foi et se donnoient la peine de s'instruire de la véritable situation des choses, j'aurois été dispensé de me justifier, d'après votre lettre du 28 Décembre dernier : ils n'avoient besoin pour cela que de mettre sous

vos yeux ma correspondance, ou de vous en faire le rapport; mais il paroit qu'ils veulent me déservir auprès de la Convention nationale, me faire perdre la confiance et l'estime de mes Concitoyens. Il attaquent un homme qui ne les craint pas, et qui se fera toujours un devoir de dévoiler au public leur petitesse et leur ineptie.

Un Citoyen à qui les lettres de cachet n'en ont point imposé sous l'ancien régime, ne sera pas moins courageux pour combattre la tyrannie burocratique et ministérielle.

J'oubliois de vous dire qu'avant de partir pour la Hollande, dans le mois de Septembre dernier, pour l'affaire des fusils; je fis une soumission de fournir 50,000 paires de bons souliers, d'après les échantillons que j'avois déposés à l'Administration. Je proposai de la remplir dans l'espace de six mois, à raison de 4 liv. la paire en espèces payables en assignats au cours du change rendus en France, franc des droits d'entrée. Je fis aussi une soumission pour 50,000 chemises au même prix, à la charge d'un dédit de 10 sols par paire de soulier et par chemise en cas de non fourniture. Quinze jours s'écoulèrent sans rien déterminer à cet égard, malgré mes démarches auprès du premier commis Hassenfratz et de l'Administration. Sur le point de partir, je me plaignis de ces lenteurs à Hassenfratz, il me parut courroucé de cette négligence de l'Administration. Cela me fit penser que, quoique je ne fusse pas autorisé à fournir ces articles, je ne risquois rien d'engager mes correspondans du Brabant, à acheter pour

mon compte 500 pièces et plus de toile pour chemises, et un grand nombre de semelles pour des souliers. Comme le tout se faisoit à Liège, et qu'en Octobre dernier il y avoit de fait 2000 paires de souliers, et mille et plus de chemises embalées et prêtes à partir pour la France, ces marchandises ont été enlevées par les Autrichiens, dans la propre maison de mon correspondant. M. Gossuin, (voyez la lettre ci-jointe N°. 7), et ils ont poussé l'indignité jusqu'à mettre en prison celui qui étoit chargé de faire les chemises. La nation ne laissera point impuni un pareil attentat contre la propriété, et nous fera sans doute payer le prix de ces marchandises sur les biens du prêtre mitré de Liège.

D'après tant de peines que je me suis donné pour servir la Patrie dans des objets de première nécessité, qui excitent journellement des plaintes, l'Administration loin d'y avoir égard, m'a répondu qu'elle avoit fait des marchés en Hollande, Liège et Brabant, en assez grande quantité, pour n'avoir pas besoin d'en faire de nouveaux. (*)

A mon retour de la Hollande, j'ai réitéré mes offres de chemises et souliers au prix de 7 liv. fixes en assignats, vendus en France pour éviter les variations du change, en me soumettant à la rigueur des experts pour la

(*) Il est honteux de voir les agens du Gouvernement employer aux achats dont ils ont besoin chez les Etrangers, des hommes qui détestent les principes nouveaux, & en écartent les Négocians honnêtes & patriotes qui pourroient les leur procurer avec autant de célérité que de désintéressement.

réception. Ils les ont refusés, en disant qu'ils étoient trop chers, et aujourd'hui je n'ai pas encore pu avoir d'eux une réponse par écrit. Enfin dégoûté de faire tant de démarches inutiles, j'ai tout cessé, et ai mandé à mon correspondant à Liège de s'entendre avec les préposés *ad hoc* à notre armée de Liège et de les leur livrer à un prix quelconque et de toujours continuer de faire des souliers et des chemises à l'usage de nos troupes.

Je dois vous apprendre aussi, Citoyen Ministre, que j'avois proposé à M. Servan, avant mon départ pour la Hollande, de m'autoriser à acheter pour le compte du Gouvernement 40,000 sabres-briquets à l'usage de l'infanterie. Votre prédécesseur, à qui le besoin de cette arme étoit bien connu, vouloit m'en passer le marché à 3 florins chaqne, vendus francs en France. Quoique mes correspondans de Hollande m'offroient de m'en fournir 5 à 6000 par mois, je différai la passation de ce marché, en disant au Ministre Servan, qu'allant en Hollande, je pourrois juger plus sûrement si cette offre peut se réaliser, et j'en conclurois ensuite le marché sur sa parole, me munissant préalablement du modèle auquel ils devront se conformer.

Quand je fus en Hollande, je vis bien la possibilité de pareille livraison; j'en fis aussitôt le marché, et à mon retour je vous en ai fait part par écrit; et on s'est contenté, pour toute réponse, de me dire verbalement, dans vos bureaux, que puisque je n'avois pas de marché ou promesse par écrit du Minis-

tère, on ne vouloit pas accepter ces armes ; qu'il y avoit des soumissions au-delà des besoins, et qu'au surplus, lorsque ces armes seroient arrivées en France, on aviseroit alors au parti à prendre à ce sujet.

J'eus beau leur mettre sous les yeux l'embarras où ils me mettroient en refusant la réception de ces armes; je ne pus rien gagner; et j'ai attendu l'arrivée en France de douze mille de ces sabres, que je n'ai pu me dispenser d'accepter, en donnant contre-ordre pour le surplus pour mon compte.

A l'arrivée à Dunkerque, de ces armes qui étoient en route depuis plus de six semaines, je les ai fait déposer à l'Arsenal pour plus de sûreté ; je vous en ai fait part en vous les proposant à 10 liv. en assignats, étant dans l'impossibilité, à moins d'y perdre, de les donner à meilleur marché, vû la baisse considérable du change, et l'augmentation des cuivres et fers (*).

Je ne vous parlerai pas des soumissions que

(*) Il n'est pas inutile de vous faire connoître le tort qui résulte pour la Nation, du défaut d'intelligence qu'on voit régner dans l'exploitation des sommes immenses attribuées au Département de la Guerre, dans la circonstance pénible où nous sommes.

Lorsque je vous ai présenté une traite de 300,000 liv. tirée par la maison Lombaert sur d'Espagnac pour à compte de fusils dont les connoissemens étoient déposés dans vos Bureaux, & que vous n'avez pas voulu payer ; le change sur Londres étoit alors à 18, aujourd'hui il est à 16. Cette circonstance fera perdre à la Nation sur cet objet 37 mille cinq cent livres sans que nous en profitions en rien. Si dans une administration comme la vôtre il s'est présenté, plusieurs cas de cette nature, jugez du résultat !

je vous ai faites pour une partie d'environ vingt mille aunes de draps bleu et blanc, de bonne qualité et à bon compte, très propres aux troupes, et trouvés bon par vos préposés, d'après les échantillons que j'en ai déposés dans vos bureaux; car je souffre de vous rappeller que dans une telle pénurie de ces objets, vous m'ayez fait attendre près d'un mois une réponse caractérisée par la plus grande inattention.

Je passerai aussi sous silence celles que j'ai faites relativement aux comestibles nécessaires aux armées, comme eau-de-vie à 30 sous la pinte, rendue dans les ports du Nord et du midi, viande salée, porc frais, lard fumé, vin, etc., et toujours de préférence par commission, *seul moyen, suivant moi, d'éloigner les intrigans, et d'épargner les deniers de la République* (*); MAIS CE SYSTÊME N'ÉTOIT PAS LE VÔTRE. Vous vous êtes fondé sur une maxime entièrement opposée à l'esprit du commerce: vous avez pensé que la publicité et la concurrence étoient seuls capables d'approvisionner et à meilleur compte les armées, et quoique

(*) On a besoin de tirer de l'étranger des marchandises de première nécessité tels que cuirs de toutes espèces, souliers &c. toilles, chemises &c. &c. ris, viande salée &c. pour nos armés. Elles sont assujetties à un droit excessif aux entrées. Cette forme fiscale nuit singulièrement dans le moment présent à l'exportation de ces objets; il conviendroit donc de la supprimer au moins pendant la guerre, pour les articles dont la République a un besoin pressant, afin que tous ceux qui s'occuperoient de lui fournir n'éprouvassent aucun obscacle.

l'expérience vous ait appris le contraire, vous paraissez toujours persister dans cette opinion. La République paiera cher une pareille ténacité: puisse-t-elle au moins servir d'exemple à vos successeurs !

N°. IV.

Extrait des registres et minutes du greffe du Tribunal de paix de la Section du faubourg Montmartre.

Du mercredi 2 Janvier 1793, & l'an second de la République Française.

Entre le Citoyen Constantini, négociant, demeurant à Paris rue de Grenelle St. Honnoré, No. 55, plaignant & demandeur en réparation d'injures & suppression d'une lettre tendante à flétrir son honneur & sa réputation :

Et le Citoyen Hassenfratz, chef de bureau aux Bureaux de la Guerre, demeurant à Paris rue Cadet, accusé & défendeur,

Par Nous Jean-Baptiste le Chevalier, Juge de paix de la Section du faubourg Montmartre, en notre Tribunal, assisté de nos six Assesseurs, a été rendu le jugement qui suit :

Nous, Parties ouies, & examen fait par nous & nosdits Assesseurs en délibéré, tant de la lettre écrite au Ministre Pache, par le Citoyen Constantini, que des expressions insérées dans celles du Citoyen Jean

Henri Hassenfratz audit Constantini laquelle est relatée en son entier au procès-verbal de plainte à nous renvoyé par le Citoyen Cohendez, Commissaire de Police de notre Section, notamment le texte & l'épigraphe en tête de cette lettre. (J. H. Hassenfratz à Constantini. Je livre le combat aux intrigans & aux fripons.) Et celles desdites expressions portant ces mots : (Je t'invite, pour ma part, à te réunir au grouppe qui m'attaque, parceque tu m'obligeras, par ce moyen à faire connoître des hommes sur la conduite desquels j'ai cru devoir jetter un voile.) expressions qui, au sentiment dudit Constantini, jettent des nuages sur sa probité, & peuvent flétrir sa réputation.

De l'avis réuni de nosdits Assesseurs, DISONS : qu'attendu que la lettre dudit Constantini au Ministre Pache ne porte aucun caractère de suspicion contre la probité du citoyen Hassenfratz, mais seulement celui de plainte de ce que ledit Hassenfratz paroîtroit avoir coopéré à la suppression du citoyen Cadiou, commis des Bureaux dudit Ministre ; mais qu'au contraire la lettre du citoyen Hassenfratz au citoyen Constantini, semble laisser des doutes sur la probité de ce dernier ; le citoyen Hassenfratz sera tenu de donner au Tribunal l'explication & l'intelligence desdites expressions de sa lettre en ce qu'elles peuvent concerner le Citoyen Constantini, si non & à faute de ce faire qu'il sera tenu de reconnoître ledit citoyen Constantini, pour homme d'honneur & d'une probité que lui citoyen Hassenfratz n'a jamais entendu vouloir attaquer par sa lettre audit Constantini, ou autrement, & du tout lui passer acte en notre greffe, si non, notre présent jugement vaudra ledit acte.

Et pour ce qui concerne les hommes sur la conduite desquels le citoyen Hassenfratz a cru devoir jetter un voile, le Tribunal ne se considérant point compétent pour en connoître, mais n'entendant jamais perdre de vue les intérêts de la République, nous invitons, au nom de la Patrie le Citoyen Hassenfratz de les faire connoître dans le plus court délai au comité de sûreté générale & de surveillance à la Convention nationale, & le condamnons aux dépens par nous liquidés à trois livres treize sols, ce qui sera exécuté nonobstant l'appel et sans y préjudicier.

Donné en notre Tribunal les jours & an que dessus.

signé LE CHEVALIER, *Juge de paix.*

Délivré pour Expédition conforme à la minute.

signé HANOTEAU, *Greffier.*

Pour copie conforme à l'original.

CONSTANTINI.

N°. V.

NOTE remise à M. Narbonne Ministre de la Guerre, par M. Constantini, le 8 février 1792.

LE sieur Constantini ne peut pas concevoir que le Comité central de la guerre, honoré d'un Ministre aussi patriote que M. de Narbonne, refuse d'acheter pour le compte du Gouvernement, *dix mille fusils de bonne qualité*, conformes aux modèles qu'il a eu l'honneur

de lui présenter le 12 Janvier dernier, dont *quatre mille* peuvent être livrés à Givet, dans la quinzaine au prix de 16 livres en espèces, ainsi que le fabriquant s'en explique par sa lettre du 4 Janvier, qui est sous les yeux du Ministre, ou en assignats avec bénéfice du change pour le fabriquant : & les autres *six mille* livrables à un mois à 20 sols de plus en assignats, aux mêmes conditions

Il me semble pourtant que la veille d'une guerre devroit l'engager à profiter d'une circonstance aussi favorable; sur-tout dans la pénurie d'armes, où nous sommes & dont il ne sera plus possible de tirer parti lorsque la guerre sera une fois déclarée.

Le sieur Constantini pense que ses observations mériteront de la part du Ministre, quelqu'attention, et qu'il le mettra à même de donner à la Patrie cette preuve de son dévouement.

N°. VI.

A M. Constantini. *Paris le 11 Février 1792.*

J'ai reçu, Monsieur, les différentes lettres que vous m'avez écrites pour renouveller votre soumission de fournir au Gouvernement, dix mille fusils garnis en cuivre, & conformes au modèle que vous avez présenté. Vous les avez offert d'abord *à vingt-cinq livres en assignats,* & M. Duportail vous a écrit le 28 Octobre, qu'il croyoit que cette arme seroit convenable, payée à raison de *vingt livres.* Depuis, vous avez fait diverses propositions, & enfin, par votre lettre du 8 de ce mois, vous offrez de faire cette fourniture à raison de *seize liv.*

en espèce pour les quatre mille fusils que vous pouvez livrer dans la quinzaine, & de *dix-sept livres*, pour les *six mille* autres que vous fournirez dans un mois, ou bien en assignats avec bénéfice du change. J'ai rendu compte au roi de vos propositions, & S. M. ayant considéré qu'elle a déjà autorisé une fourniture d'armes parfaitement semblables aux vôtres, à vingt-une livres par fusil, payables en assignats ; elle m'a ordonné de vous offrir les mêmes conditions pour la fourniture des *dix mille fusils* que vous proposez. Elles consistent à livrer ces armes, conformes au modèle que vous avez remis dans mes bureaux, & garnies de leurs baguettes & bayonnettes d'acier, avec fourreaux de bayonnettes de cuir fort, & tire-bourres, dans la place de Givet à vos frais & risques, soit *en tems de paix*, soit *en tems de guerre, aux époques que vous fixez* ; à les soumettre aux épreuves & visites de réception usitées dans les manufactures de l'Artillerie ; *à supporter les frais d'épreuves & de réception par le démontage & remontage des armes*, le Gouvernement se chargeant à son compte de la fourniture de la poudre & du plomb nécessaires pour les épreuves, d'acquitter les droits d'entrées aux frontières & d'en rapporter les quittances, du montant desquelles vous serez remboursé par le Gouvernement ; & sous ces conditions, chacune de vos fournitures vous sera payée à raison de *vingt-une liv.* par fusil reçu, en assignats, sur lesquels vous supporterez, sans répétition, la perte du change.

Si vous acceptez ces conditions, vous m'en informerez promptement ; & je vous adresserai le marché qu'il conviendra de vous passer pour cette fourniture.

LE MINISTRE DE LA GUERRE. NARBONNE.

N°. VII.

Extrait de la lettre écrite au citoyen Constantini, par le citoyen Gossuin négociant et fabriquant d'armes à Liège en date du 18 Décembre 1792, l'an premier de la Liberté.

Vous me marquez de vous mander ce que j'ai fait des chemises &c. souliers; je vous ai marqué que les Autrichiens en avoient enlevé deux mille paires, & que les scélérats d'officiers du sultan mitré de Liège, avoient poussé leur rage jusqu'à faire enlever & conduire en prison le commis de mes enfans, & sa femme qui géroit l'affaire des chemises avec une grande partie de toiles & de chemises qui étoient chez eux; mais à l'arrivée des vainqueurs Français, ils ont été relâchés, les toiles & chemises exceptées. J'ai laissé continuer les chemises, j'ai annoncé à tout le monde que j'en avois de parfaite qualité suivant les ordres & dimensions indiquées, mais comme on vous fait ici mille comptes borgnes, je crois qu'il ne faut que des intrigans; puisqu'on achête des chemissettes de mauvaise toile plate d'Allemagne, sous prétexte de meilleur marché. Quant aux souliers, j'en ai vendu 1000 paires au commissaire Ronoin, que je lui fournis ce jour à 6 liv. 15 sols la paire en assignats, & il m'a ordonné de faire la facture sur son nom, en vertu des ordres qu'il a reçus du Ministre de la Guerre. Je continue à laisser faire les chemises & souliers, parceque je sais qu'il en faudra &, que le moment viendra qu'on reconnoîtra la bonne qualité. Il me

marchande aussi les cinquante mille paires de semelles que je vous ai mandé avoir achetées. J'en ai informé notre ami Lombaert, & n'aimerois pas à les vendre avant votre réponse.

Nous avons eu l'ami Lombaert ici. Lui & moi avons parlé au vertueux Dumourier, & lui avons bien donné des renseignemens. Il n'a été étonné de rien, puisqu'il m'a paru connoître les intrigans & l'intrigue, ainsi que la jalousie. Les infâmes manèges existeront donc toujours, & la cabale & l'envie feront donc le malheur des Nations ! car le brave Dumourier arrive ici avec son armée, elle manquait de tout généralement & notre malheureux pays a dû y suppléer plus qu'aucun autre; ce qu'on auroit fait avec plus de plaisir encore, si le manquent de tout n'avoit permis à tous nos scélérats d'ennemis de s'enfuir & d'échapper à la mort: car certainement & je vous l'assure sur mon honneur, que si on avoit pu les poursuivre, il n'en seroit échappé aucun; cela nous désole, & toutes ces intrigues reconnues & que nous voyons, nous donnent de l'humeur & de la défiance, puisqu'un aussi digne général n'est pas secondé. Notre légion Belgiqne & Liégeoise manquent d'armes. J'avois mille mousquets emballés prêts à partir; le général Fyon à sollicité un ordre pour en faire délivrer: le digne général nous dit qu'il ne pouvoit rien prendre sur lui. Nous avions, avant d'aller chez lui, été renvoyés de l'un à l'autre, & plusieurs jours s'écoulèrent, de façon que j'expédiai les 1000 fusils sur Rotterdam, au moment où on devoit aller se battre. Fyon vint me requérir d'aller avec lui chez le brave Dumourier, qui me donne l'ordre, en disant que s'il falloit, il payeroit de sa poche, de fournir ce que

j'avois de carabines ; mais comme on ne m'en avoit pas ordonné, j'en avois heureusement 50 que j'ai fournies & 150 fusils ; aujourd'hui j'en ai encore fourni 300 des derniers. Je dis 300 avec leurs canons & autant de gibernes. Marquez-moi si je dois me faire payer les 300 canons & gibernes, n'ayant point de marché pour cet article.

Pour copie conforme à l'original.

CONSTANTINI.

N. B. *L'impression des pièces qu'on vient de lire étoit déjà avancée, lorsque j'ai été informé d'un fait dont je puis garantir la vérité, & que je recommande de toutes mes forces aux considérations de la Nation qui, dans tout ceci, est la* PAYEUSE.

Il étoit dû il y a plus d'un mois 300,000 livres. Le Ministre Pache n'en a voulu faire payer que 150,000. Partant reste du pareille somme.

Le change sur Amsterdam étoit alors à 36, aujourd'hui ce change est à 30 en payant les 150,000 restant dues, la Nation, en conséquence de la variation du change perdra sur cette dernière environ 30,000 liv. C'est ainsi que les Ministres font ses affaires.